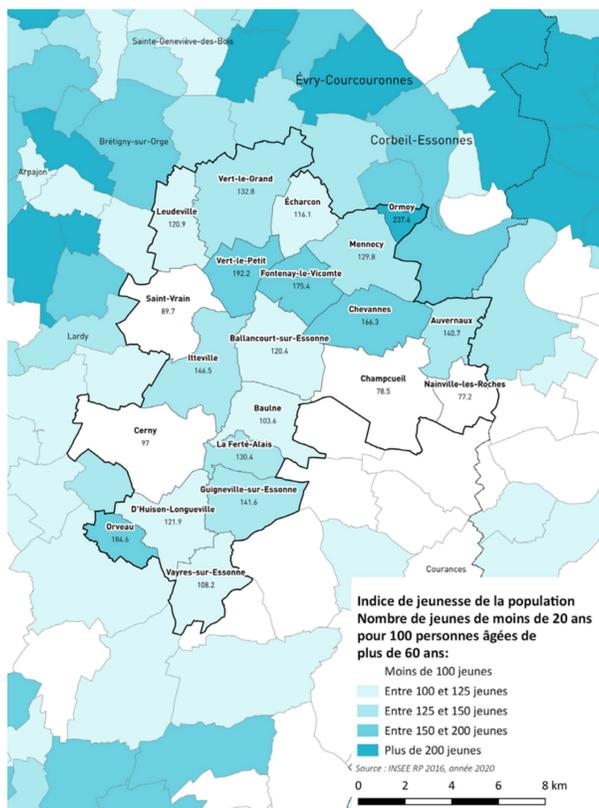


Cadre de vie

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

La communauté de communes du Val d'Essonne compte 61 163 habitants en 2020 et sa population a augmenté de 21 000 habitants entre 1982 et 2016.

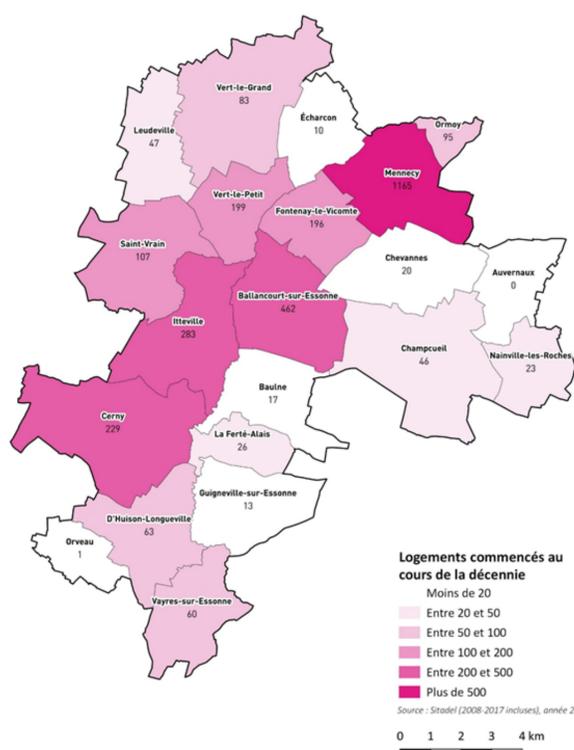
A noter qu'en 2018, 21,8% de personnes avaient plus de 60 ans, contre 16,1% en 2008. En 2050, 1 français sur 3 aura plus de 60 ans (source Insee).



UNE ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES

Comme cela est observé au plan départemental et national, il est mis en évidence une forte croissance des ménages d'une personne et des familles monoparentales. À l'inverse, les couples avec enfants reculent en terme de représentation dans la population. Cette diminution en continu de la taille moyenne des ménages influe sur les besoins en logements. Toutefois, une forte représentation des familles avec enfants permet de conserver la vitalité des écoles, des équipements, et est signe d'un territoire attractif pour les familles.

Les revenus moyens par foyer sont supérieurs à la moyenne nationale.



UN TERRITOIRE QUI ATTIRE DE NOUVEAUX HABITANTS

Le Val d'Essonne est un territoire majoritairement rural, au cadre de vie recherché, structuré autour de polarités urbaines. La partie Nord (Mennecey, Ormoy...) s'est beaucoup développée ces dernières années. Le rayonnement du Grand Paris pour conséquence l'apport important de population nouvelle. La partie centrale connaît une croissance démographique, mais certaines petites communes connaissent une perte démographique.

Les prix de l'immobilier sont relativement faibles, en comparaison avec la Région Ile de France.



Cadre de vie

UN RYTHME DE CONSTRUCTION IMPORTANT, REPARTI FORTEMENT À LA HAUSSE DEPUIS 2014

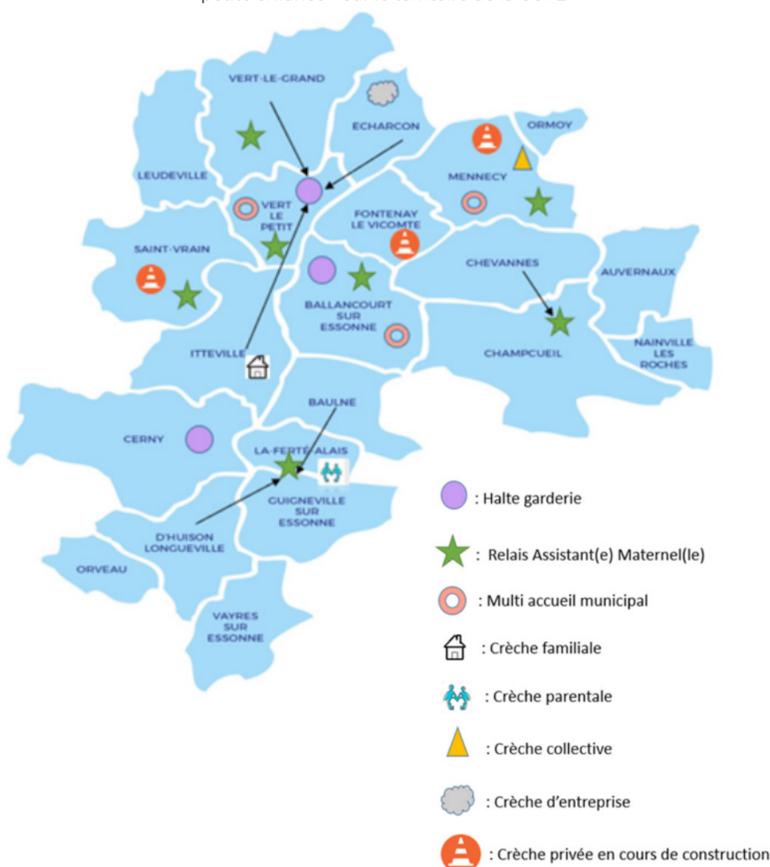
Entre 2008 et 2019, 4359 logements ont été construits. En moyenne, entre 2017 et 2019, 670 logements par an ont été construits. Cette dynamique s'est accentuée ces dernières années, soulignant l'attractivité du territoire. Toutefois, cette dynamique de construction est très consommatrice d'espace, renforcée par la vulnérabilité de certaines terres agricoles.

Les logements construits sur le territoire sont principalement des logements collectifs (53,3%), majoritairement dans la partie Nord du Val d'Essonne, viennent ensuite les logements individuels purs (24,4%) puis les logements individuels groupés (22,3%). Le territoire dispose de peu de petits logements, au regard notamment de la proportion de ménage d'une seule personne qui a tendance à augmenter ces dernières années.

Le parc de logements est majoritairement composé de maisons individuelles ; la part des résidences secondaires tend à diminuer, avec toutefois des taux plus élevés dans le Sud du territoire. La part de logements vacants reste faible, mais elle a tendance à croître. La rénovation thermique des logements anciens doit être entreprise, afin de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages.

UN MAILLAGE SATISFAISANT DE STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE ET D'ÉCOLES

Cartographie récapitulative des structures
« petite enfance » sur le territoire de la CCVE



Le Val d'Essonne compte 8 Relais d'Assistant(e) Maternel(le) (RAM), 7 structures de type crèche et multi accueil, 3 structures de halte garderie. Le sud du territoire est moins couvert mais a moins de besoins.

Par ailleurs, on dénombre 22 écoles maternelles, 29 écoles élémentaires, 6 collèges, 2 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 1 lycée d'enseignement technique et/ou professionnel. Les nouvelles sectorisations des collèges et lycées ont tendance à accroître les kilomètres parcourus pour les élèves et parents.



Cadre de vie

UNE OFFRE DE SOINS FRAGILE

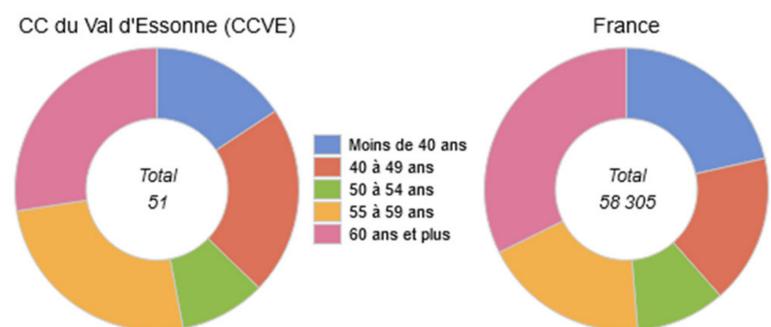
Le territoire connaît une offre de soins de premiers recours en voie de fragilisation. Avec des densités de professionnels de santé inférieures aux densités régionales, l'offre de soins ne permet pas de répondre correctement aux besoins de santé de la population. La présence de l'hôpital Georges Clémenceau de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris à Champcueil, est un atout indéniable. Mais en ville, le nombre de médecins généralistes baisse, de 63 en 2014 à 51 fin 2020, et plus de la moitié approchent de la retraite.

Près de 50% des patients habitant Mennecy, Champcueil, Chevannes, Ballancourt-sur-Essonne, Vert-le-Petit, Saint-Vrain, la Ferté-Alais ont recours à des praticiens extérieurs à leur ville. La population s'oriente vers Corbeil-Essonnes, Etrechy, Etampes et Milly la Forêt.

Les professionnels se regroupent (Médicentre à Chevannes, cabinet pluri-professionnel à Ballancourt...) pour répondre aux besoins des habitants, mais il s'avère difficile d'attirer des praticiens sur le territoire. Les télécabines peuvent

palier cette difficulté, comme cela est le cas à Mennecy, mais leur fréquentation reste faible. La densité de pharmacies est inférieure à la densité nationale, mais le constat reste positif, au vu du nombre d'officines qui ferment en France. La CCVE compte près de 20 structures médico-sociales (EHPAD, IME, MAS...). Concernant les services de soins Infirmiers à Domicile, le territoire est couvert par 3 dispositifs.

Répartition des omnipraticiens par tranche d'âge au 31/12/20



2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 >>

Source : FNPS - 2020



DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le territoire compte en 2018, 141 équipements sportifs et culturels, soit un taux d'équipement de 2,37 équipements pour 1000 habitants contre 0,1 équipement pour 1000 habitants au niveau national. Les équipements se concentrent sur trois pôles : Mennecy (22 équipements), Ballancourt-sur-Essonne (15), La Ferté Alais (12).

La CCVE favorise la pratique sportive pour tous, par l'aménagement d'équipements communautaires.

Les offres d'activités artistiques sont diversifiées : théâtre, concerts, cinéma numérique, cours de langues et cours d'histoire de l'Art. Le territoire compte 13 bibliothèques / médiathèques, un conservatoire à Ballancourt-sur-Essonne.

La couverture numérique se développe sur l'ensemble du territoire.

Sources : INSEE, Institut Paris Région, Etude "Elaboration du SCoT Communauté de Communes du Val d'Essonne" des cabinets VE2A/ IEA/ AID, Février 2021



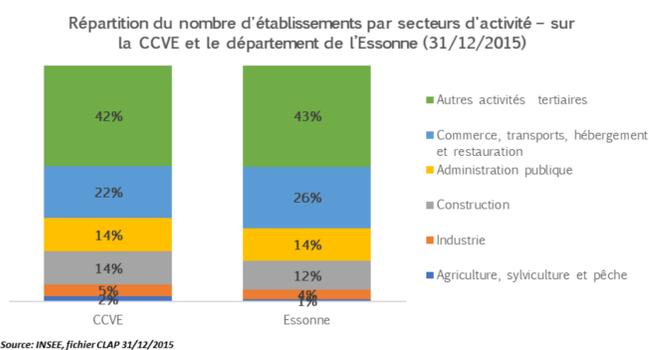
Économie

L'INDUSTRIE ET LES SERVICES, DEUX SECTEURS DYNAMIQUES

L'INDUSTRIE ET LES SECTEURS INDUSTRIELS

L'industrie, secteur minoritaire sur le territoire, est pourtant le plus représenté du département de l'Essonne avec trois filières principales : l'agro-alimentaire (15% des établissements industriels), la gestion, le traitement des déchets et la dépollution (7% des établissements) ainsi que les activités d'extraction pétrolière et de sable (3 concessions exploitées).

LES SERVICES, PRINCIPAL SECTEUR ÉCONOMIQUE



Le secteur tertiaire est le principal secteur économique du territoire. Il représente près des deux tiers des établissements économiques (69% pour l'Essonne) et des salariés. 73% des entreprises sont sans salariés.

Les établissements publics (hôpital, lycées, collèges), agro-alimentaire (ITM alimentaire international) et les entreprises de nettoyage et de transport (Keolis, Delcourt) sont les plus gros employeurs du territoire.

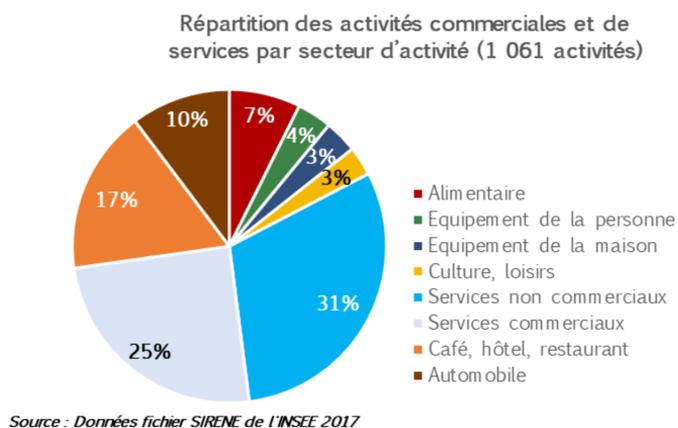
A noter que le territoire compte 2 centres de recherche :

- ▶ Le Centre du Bouchet, spécialisé dans l'étude des matériaux énergétiques (explosifs militaires, générateurs de gaz...)
- ▶ ISOICHEM, spécialisé dans le développement et la production d'intermédiaires et de principes actifs destinés à l'industrie pharmaceutique.

L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI EN DYNAMIQUE

Depuis 2010, la CCVE a connu une augmentation de l'emploi de l'ordre de 10%, passant d'un peu plus de 14 150 emplois à environ 15 600 emplois. La création d'établissements est supérieure à la moyenne départementale pour les services marchands et l'industrie, et quasi équivalente pour la construction. Seulement 1/4 des 28 000 actifs essonniers travaillent sur le territoire du Val d'Essonne, 1/4 au sein de la métropole du Grand Paris et la moitié sur les territoires voisins.

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES : TENSION ENTRE PETITS COMMERCES ET GRANDES SURFACES



Le territoire compte près de 250 commerces, toutes activités confondues. La densité commerciale est plus faible que dans le département, et l'activité de cafés, hôtels, restaurants est assez limitée. Certaines communes n'ont pas de commerces alors que les grandes et moyennes surfaces se concentrent autour des pôles Ormoy/Mennecy, Itteville et Ballancourt.

Il y a peu de friches et de locaux commerciaux vacants. Une optimisation des surfaces devra être appliquée. À l'avenir, dans le respect de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols, chaque projet devra être évalué au regard de son intérêt économique, de son impact environnemental et des possibilités de compensation envisageables sur le territoire.



ENSEMBLE, IMAGINONS
LE VAL D'ESSONNE DE DEMAIN !

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
VAL
D'ESSONNE

Modalités d'élaboration d'un SCoT-PCAET

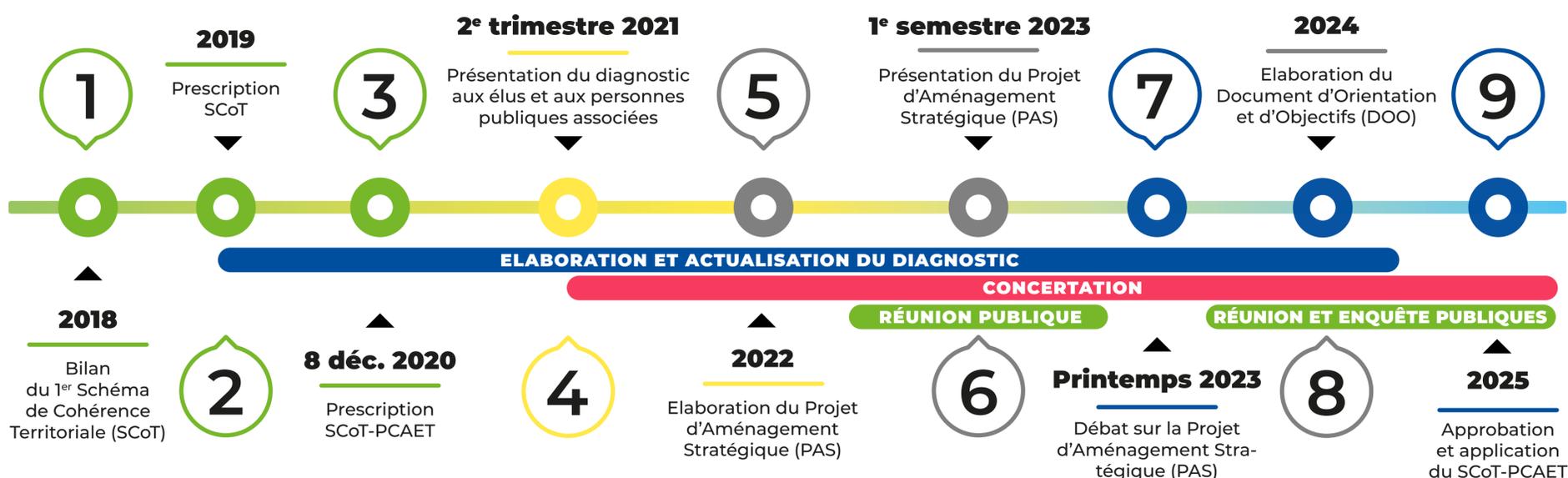
CONTENU DU SCOT-PCAET DIT SCOT-AEC

Un diagnostic

Un Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

Un Document d'Orientation
et d'Objectif (DOO)

UNE ÉLABORATION AU FIL DU TEMPS



UNE CONCERTATION MENÉE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

La concertation permet d'associer le plus grand nombre à la réflexion et l'élaboration du projet d'aménagement de notre territoire.

- ▶ **Participation des habitants** aux réunions de concertation et réunions publiques
- ▶ Mise à disposition d'un **registre** en consultation
- ▶ Une **page web** dédiée sur valessonne.fr
- ▶ Une **boîte mail dédiée** : concertation@ccvalessonne.com



Le SCoT-PCAET : l'outil de planification de notre territoire pour les 20 ans à venir

QU'EST-CE QU'UN SCOT-PCAET ?

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT est un **outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale à long terme (20 ans)**. Il constitue un **cadre de référence en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'économie et d'environnement**.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un **plan d'action sur 6 ans** qui a pour objectifs :

- ▶ La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- ▶ L'adaptation au changement climatique
- ▶ La sobriété énergétique
- ▶ La qualité de l'air
- ▶ Le développement des énergies renouvelables

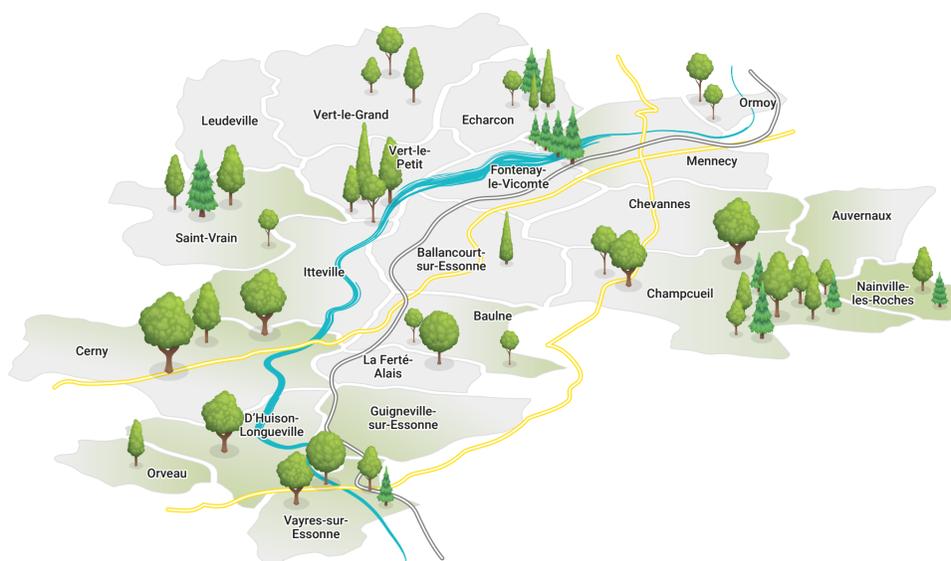
UN SCOT-PCAET (DIT SCOT-AEC)

Un SCoT-PCAET fusionne le SCoT et le PCAET.

Il propose une stratégie d'aménagement et de développement respectueuse de l'environnement et compatible avec des objectifs écologiques.

LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre du SCoT-PCAET correspond à celui de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.



21 communes

61 163 habitants

Un territoire hétérogène
entre secteurs de pressions
urbaines et secteurs agricoles
et naturels préservés.



Le PAS

PROJET D'AMENAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCoT-AEC

LES AMBITIONS POLITIQUES DU SCoT-AEC

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT-AEC est un document d'orientations permettant aux élus de se projeter à horizon de 20 ans à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique.

La stratégie Air Climat Energie est définie en parallèle du PAS.

> le PAS représente donc la première grande étape de l'élaboration du SCoT-AEC <



UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET GLOBALE

Trois grands axes structurent le PAS sur la base du diagnostic du territoire réalisé en 2021.

Il s'agit de mettre en valeur l'ensemble du territoire par **une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces naturels à préserver.**



ENSEMBLE, IMAGINONS LE VAL D'ESSONNE DE DEMAIN !

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

LES 3 AXES

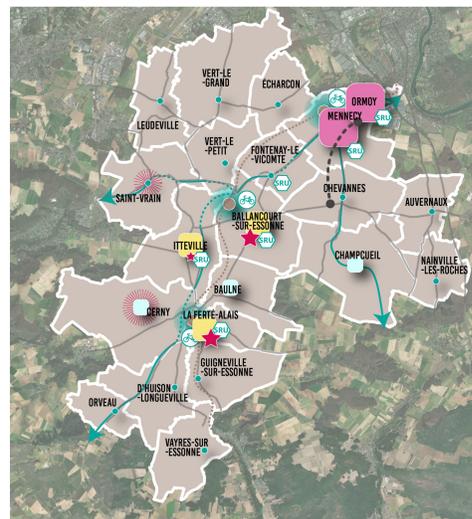
PROJET D'AMENAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT-AEC

AXE 1

MAINTENIR LE CADRE DE VIE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

➤ Entre ville et campagne, le territoire du Val d'Essonne a vocation à maintenir l'accueil des habitants aux profils socio-économiques diversifiés.

L'attractivité résidentielle doit s'accompagner d'une **réponse adaptée du territoire, aux besoins des habitants actuels et futurs**, en termes de logements, d'équipements et de services publics, tout en garantissant une urbanisation maîtrisée du territoire pour une qualité de vie préservée.



- Maîtriser l'accueil démographique par le déploiement de l'armature urbaine**
- Renforcer l'armature urbaine :
 - Maîtriser et maintenir la croissance démographique et le développement du bi-pôle urbain structurant dans une logique d'appui sur les pôles de proximité ;
 - Renforcer le développement et l'accueil de population dans les pôles de proximité ;
 - Soutenir et maintenir les habitants et le développement des communes relais par un renforcement de l'offre de services et d'équipements ;
 - Maintenir les habitants et la vitalité des communes rurales.
 - Accompagner les projets de revitalisation des centres-bourgs de la Ferté-Alais et Ballancourt-sur-Essonne, lauréates du programme « Petites villes de demain »
 - Mettre en œuvre des actions de revitalisation des centres-bourgs, en priorité dans les pôles de proximité
- Articuler les mobilités en cohérence avec l'armature urbaine**
- Encourager le développement urbain à proximité du réseau RER : équipements, logements, commerces, etc.
 - Projet de desserte du Val d'Essonne
 - Soutenir le déploiement des mobilités douces entre les communes et leur raccordement aux voies existantes
 - Aménager les gares ferroviaires et leurs abords en tant que portes d'entrée du territoire
 - Créer des quartiers de gares denses, mixtes et intermédiaires
 - Déployer les mobilités douces dans les secteurs stratégiques : quartiers de gares et centres-bourgs
- Diversifier le parc de logements pour garantir une offre diversifiée et attractive pour toutes les générations**
- Assurer la production de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU
 - Anticiper la production de logements sociaux pour les communes avoisinantes les 3 500 habitants.

AXE 2

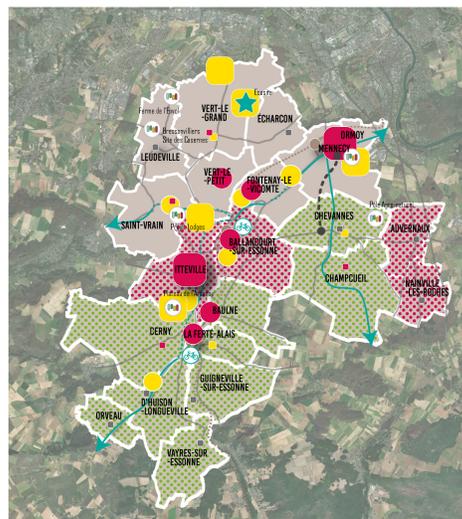
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES LOCALES EN STRUCTURANT LES FILIÈRES D'INNOVATIONS

➤ Idéalement situé aux portes du Grand Paris, **le Val d'Essonne bénéficie d'une situation géographique stratégique pour entreprendre.**

Afin de rééquilibrer le territoire, la priorité est donnée au développement économique des activités pourvoyeuses d'emplois et au soutien de filières innovantes, de l'artisanat et du commerce, agriculture de proximité, tourisme durable, services à la personne, services publics, etc...

Se doter d'une stratégie d'aménagement économique permettant de mieux retenir les actifs du territoire

- Définir une stratégie pour les zones d'activités :
 - ZAE majeures
 - ZAE intermédiaires
 - ZAE locales
 - Soutenir les projets touristiques et économiques forts
 - Conforter le déploiement de filières structurantes
- S'assurer de l'attractivité du territoire par sa bonne desserte**
- Réseau routier
 - Réseau ferroviaire
 - Projet de desserte du Val d'Essonne
- Favoriser un maillage commercial de proximité**
- Conforter et redynamiser en priorité les pôles majeurs et secondaires de l'armature commerciale :
 - Pôles majeurs
 - Pôles secondaires
 - Pôles de bassin
 - Pôles d'hyper-proximité
- Développer un tourisme de proximité**
- Capitaliser sur la couverture du PNR du Gâtinais Français et l'offre de tourisme de nature
 - Autres communes intégrées dans le périmètre de révision de la Charte du PNR du Gâtinais Français
 - Poursuivre le déploiement des itinéraires actifs entre les communes et vers les communes limitrophes

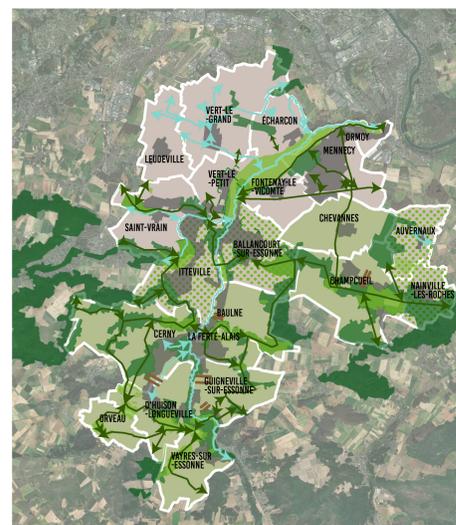


AXE 3

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DURABLE ET RÉSILIENT FACE AUX RISQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

➤ La Communauté de Communes du Val d'Essonne bénéficie d'un cadre de vie préservé qui participe à son identité.

Dans un souci de **préservation et de mise en valeur du cadre paysager et environnemental riche du territoire**, la troisième priorité est donnée à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et à l'inscription du territoire dans une démarche plus large de transition écologique et énergétique, clé de voûte du SCOT PCAET dit SCOT AEC.



Limiter la consommation et l'artificialisation des espaces NAF

- Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein de l'enveloppe urbaine
- Protéger, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel reconnu**
- Communes adhérentes au PNR du Gâtinais français
 - Communes intégrées dans le périmètre de révision de la Charte du PNR du Gâtinais Français
 - Sites Natura 2000, ZNIEFF, ZPENS, Zones humides
 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel ordinaire : les espaces naturels et boisés, réservoirs de biodiversité
 - Continuités écologiques de la trame bleue
 - Continuités écologiques de la trame verte
 - Préserver les coupures d'urbanisation (repérage non exhaustif)



Le PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

LES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SCoT-AEC

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une obligation règlementaire pour la CC du Val d'Essonne. Il propose un plan d'action pour répondre aux enjeux écologiques dont un **plan relatif à la qualité de l'air (PAQA)**. Il a été construit et s'est enrichi au fur et à mesure de l'élaboration du SCoT-AEC pour nourrir les orientations du PAS et du DOO.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux « climat air énergie » du territoire, ainsi que les leviers d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour l'adaptation du territoire au changement climatique et pour la production d'énergies renouvelables.

> **6 axes déclinent des actions spécifiques pour répondre aux enjeux identifiés.** <

LES 6 AXES DU PCAET POUR LE TERRITOIRE

AXE 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

- 1.1 Poursuivre le partenariat avec le Parc Naturel Régional du Câtinais Français (PNR) pour proposer les services de l'Espace conseil France Rénov' ;
- 1.2 Poursuivre le partenariat avec le PNR pour proposer les services d'un Conseil en Énergie Partagé pour l'ensemble des communes de la CCVE ;
- 1.3 Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique ;
- 1.4 Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération ;
- 1.5 Inciter à l'achat d'énergie verte ;
- 1.6 Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective.

AXE 2 : Développer et encourager la mobilité durable

- 2.1 Promouvoir, développer et suivre les services de transports collectifs, l'intermodalité et l'électromobilité ;
- 2.2 Mettre en œuvre le schéma directeur des aménagements cyclables et promouvoir la pratique cyclable ;
- 2.3 Encourager les Plans de Mobilité Employeur ;
- 2.4 Encourager le covoiturage ;
- 2.5 Travailler sur la logistique urbaine du dernier kilomètre.

AXE 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

- 3.1 Assurer le suivi des objectifs du SCoT-AEC ;
- 3.2 Définir et mettre en œuvre des outils d'observation en aménagement et urbanisme durable ;
- 3.3 Concevoir les nouvelles opérations d'aménagement en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique ;
- 3.4 Préserver les espaces de nature en ville existants et favoriser le développement des espaces de nature dans les centres urbains et centres villes afin de renforcer la qualité de vie des communes et la captation carbone ;
- 3.5 Définir des stratégies de sobriété foncière (habitat, développement économique, mobilité, commerces).

AXE 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

- 4.1 Protéger la ressource en eau de manière quantitative et qualitative ;
- 4.2 Restaurer les milieux aquatiques et prévenir le risque inondation ;
- 4.3 Préserver et renforcer la biodiversité, les milieux naturels, agricoles et forestiers, principaux puits de carbone ;
- 4.4 Diminuer les sources de déchets et augmenter les actions de valorisation ;
- 4.5 Protection du patrimoine paysager et hydraulique ;
- 4.6 Gestion du foncier forestier.

AXE 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

- 5.1 Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial ;
- 5.2 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition économique ;
- 5.3 Étudier les zones d'activités dans une perspective de requalification et d'optimisation foncière ;
- 5.4 Favoriser des pratiques touristiques durables ;
- 5.5 Amener à un usage numérique plus responsable ;
- 5.6 Assurer le développement de partenariats ;
- 5.7 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des acteurs du territoire.

AXE 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

- 6.1 Instaurer une gouvernance territoriale pour la politique Climat Air Energie
- 6.2 Mettre en œuvre un programme global de communication/sensibilisation/animation ;
- 6.3 Mettre à jour le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre ;
- 6.4 Devenir un territoire pilote.

Ces axes sont déclinés et intégrés au sein des orientations du PAS et des préconisations du DOO pour un SCoT-AEC adapté.



La traduction en actions des trois axes du PAS

Le DOO

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS DU SCoT-AEC

LE DOO, C'EST QUOI ?

Le DOO traduit les orientations du PAS en règles.

Il reprend l'ensemble des orientations du Projet d'Aménagement Stratégiques (PAS) et du PCAET du SCoT-AEC.
Il constitue une feuille de route partagée pour la mise en œuvre du projet de territoire de la CCVE



Un livret de prescriptions et de recommandations



Des découpages en cartes thématiques.

DE LA VISION AUX ACTIONS

Le SCoT-AEC repose sur le PAS, qui est le projet de territoire porté par les élus.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs permet de traduire la vision définie par le PAS en enjeux à plus ou moins long terme et de proposer des solutions réglementaires qui soient adaptées au territoire et classées selon leurs priorités.

Il est donc le document opposable juridiquement au sein du SCoT-AEC.

> **La vision se traduit en prescriptions et en recommandations d'actions à mettre en place sur les 10 à 20 prochaines années.** <

DEUX NIVEAUX DISTINCTS

Certains enjeux peuvent se révéler prioritaires et nécessiter l'application d'une règle qui s'imposera à tous les documents de niveaux inférieurs (PLU, carte communale...) ou aux opérations d'aménagement visées.

> **Il s'agit d'une prescription**

Certains enjeux sont moins prioritaires et peuvent faire l'objet de règles moins strictes ayant plutôt vocation à alerter et orienter les choix ultérieurs que de les contraindre.

> **Il s'agit alors d'une recommandation**

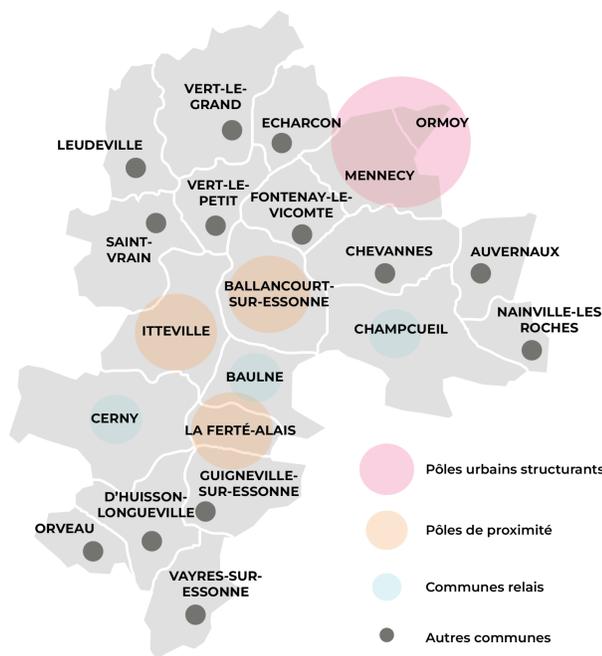
Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) est un outil intégré au SCoT, qui permet de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales et logistiques commerciales.



DOO - AXE 1

MAINTENIR LE CADRE DE VIE et renforcer l'attractivité du territoire

AFFIRMER LA PLACE DU TERRITOIRE



- > **Développer les pôles urbains structurants** pour assurer un développement cohérent, équilibré et attractif du territoire en renforçant les centralités urbaines existantes.
- > **Renforcer les pôles de proximité** en soutenant les services de proximité pour garantir un maillage homogène sur le territoire et éviter la concentration excessive de services dans quelques centres urbains seulement.
- > **Intégrer les autres communes** dans la dynamique régionale afin de stimuler une croissance cohérente tout en évitant l'étalement urbain. Encadrer le développement des hameaux pour préserver leur caractère rural et limiter l'artificialisation.

ZOOM sur la sobriété foncière

La sobriété foncière vise à limiter ou optimiser la consommation d'espaces naturels et agricoles pour préserver les écosystèmes et favoriser des usages plus durables du territoire, en lien avec l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

RENFORCER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- > **Renforcer les infrastructures de transport** en développant les transports collectifs et en réduisant la dépendance à la voiture en favorisant les déplacements durables. Ceci inclut l'amélioration de l'interconnexion des réseaux de transport existants et le soutien aux modes de mobilité douce, comme le vélo.
- > **Déployer les équipements et services innovants** en assurant la disponibilité des infrastructures numériques et de communication nécessaires pour accompagner le développement du territoire tout en répondant aux besoins croissants des entreprises et des habitants.
- > **Optimiser la gestion des équipements publics** en renforçant les équipements communautaires et le réseau de services de base, afin de maintenir un accès équitable pour tous les résidents du territoire.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT

- > **Prioriser le renouvellement urbain** et privilégier les projets de rénovation et de redéveloppement urbain dans les zones déjà urbanisées, en réduisant ainsi l'étalement urbain et en favorisant une utilisation optimale des infrastructures existantes.
- > **Maîtriser l'expansion urbaine** pour préserver les espaces naturels et agricoles et pour s'assurer que les zones à urbaniser disposent d'infrastructures adaptées, notamment en matière d'approvisionnement en eau.
- > **Encadrer la densification résidentielle** en optimisant l'utilisation des terrains disponibles tout en maintenant des coupures d'urbanisation pour préserver les paysages et assurer une transition harmonieuse entre les zones urbaines et les zones rurales.



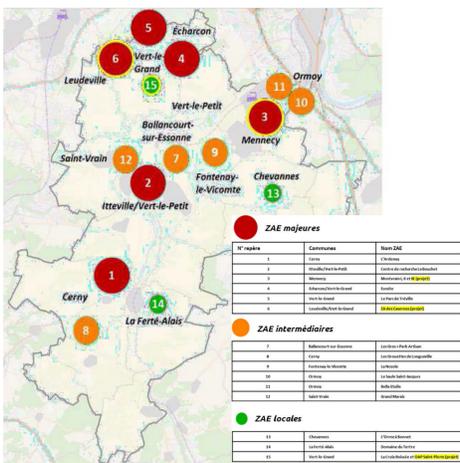
DOO - AXE 2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE en s'appuyant sur les ressources locales et en structurant les filières d'innovation

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- > **Créer des emplois et développer les compétences** avec un objectif d'accueil entre 2 500 et 3 000 emplois supplémentaires d'ici 2040, principalement dans les secteurs tertiaires et industriels pour limiter l'évasion des actifs vers d'autres territoires.
- > **Soutenir les filières locales** en renforçant des filières spécifiques au territoire, telles que l'éco-construction, l'agro-écologie, et l'écologie industrielle. Cela inclut la création de synergies avec les offres de formation locales et régionales pour répondre aux besoins d'innovation.
- > **Optimiser l'offre foncière économique** pour accueillir les entreprises tout en limitant l'artificialisation des sols. Les zones d'activités économiques sont à aménager pour intégrer des équipements respectueux de l'environnement et permettre une mutualisation des infrastructures.

MAINTENIR UN APPAREIL COMMERCIAL ADAPTÉ



- > **Renforcer le commerce de proximité** et encourager les commerces de moins de 300m² dans les centres-bourgs pour dynamiser les petites villes et assurer une distribution équitable des services.
- > **Développer les pôles commerciaux** et aménager les grands pôles commerciaux de manière à éviter une concurrence excessive avec les commerces de proximité. Améliorer la qualité des pôles commerciaux du territoire pour répondre aux attentes de la population et des visiteurs.
- > **Encadrer les activités logistiques** et les concentrer dans des zones spécifiques pour limiter leur impact sur les paysages urbains et naturels et pour mieux gérer le dernier kilomètre de livraison.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

- > **Préserver le patrimoine naturel et culturel** en mettant en avant ses ressources naturelles, telles que les forêts, les cours d'eau, et le patrimoine historique. Cela vise à attirer un tourisme plus durable et plus responsable.
- > **Développer le tourisme doux** en encourageant les activités de randonnée, le vélo, et les activités nautiques, tout en améliorant les infrastructures pour accueillir ces activités touristiques
- > **Diversifier l'offre d'hébergement** pour accueillir différents profils de visiteurs, avec un accent sur les logements intégrés dans le paysage architectural et naturel.



SOUTENIR L'AGRICULTURE DURABLE

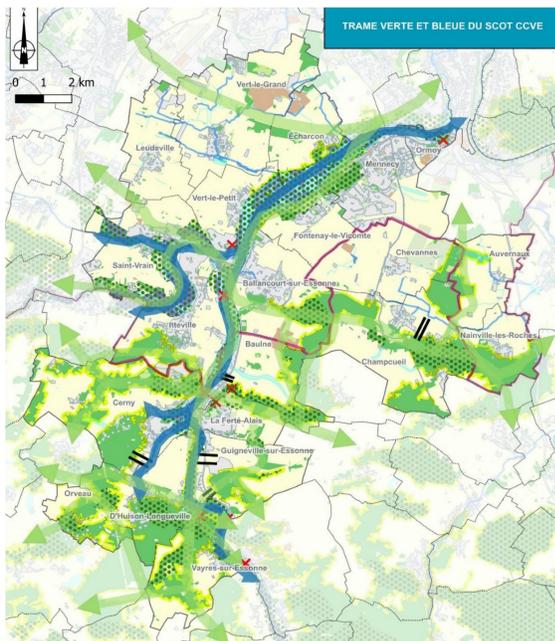
- > **Maintenir et pérenniser les terres agricoles** en limitant l'urbanisation et en encourageant des pratiques durables, notamment dans le cadre de l'agro-écologie à travers des réglementations strictes et des soutiens financiers pour les agriculteurs engagés.
- > **Encourager les circuits courts** pour valoriser les produits locaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et offrir des produits frais aux habitants du territoire.



DOO - AXE 3

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DURABLE ET RÉSILIENT face aux risques et au changement climatique

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



- > **Valoriser l'environnement** en mettant en avant la préservation des milieux naturels (vallées, plateaux), notamment en reconsolidant les continuités écologiques et en végétalisant les espaces urbains.
- > **Organiser la gestion des ressources naturelles** face aux pressions et pollutions croissantes, le territoire s'engage à protéger les ressources essentielles comme l'eau, l'air et les sols, notamment en favorisant la réduction de la consommation foncière.
- > **Intégrer les enjeux écologiques dans les projets d'urbanisme**, comme la gestion des eaux pluviales ou la limitation de l'imperméabilisation des sols.

| | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> --- Limites communales ✗ Obstacles aux continuités (SRCE) Conitnuités écologiques (SRCE et PNR) → Corridors écologiques de la trame verte → Corridors écologiques de la trame bleue ■ Lisières — Coupure d'urbanisation | <p>Réseau de zone humide</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zones humides avérées (DRIEAT, SIARJA, Juine Aval, Réseau zones humides) ■ Zones humides probables (SAGE Nappes de Beauce et milieux aquatiques associés) <p>Réservoirs de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réservoirs de biodiversité (SRCE, Natura 2000, APB, RNN, ENS) | <p>Occupation des sols (MOS 2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Forêts ■ Milieux semi-naturels ■ Espaces agricoles ■ Eau ■ Espaces ouverts artificialisés ■ Espaces urbanisés ■ Carrières, décharges et chantiers |
|--|---|--|

Zoom : prendre en compte la ressource en eau

La prise en compte de la ressource en eau est essentielle pour garantir un approvisionnement durable sur le territoire, notamment face aux changements climatiques. Une gestion raisonnée de cette ressource permet de préserver les écosystèmes, d'assurer les besoins des populations et de soutenir les activités économiques tout en limitant les impacts environnementaux.

PRÉVOIR LES RISQUES CLIMATIQUES

- > **Lutter contre les inondations et mouvements de terrain** en protégeant les zones humides et les marais, en limitant l'urbanisation dans les zones inondables et en adaptant les constructions.
- > **Prévenir les îlots de chaleur urbains** pour atténuer l'impact de la chaleur dans les zones urbaines, notamment par l'augmentation des espaces verts et l'adoption de solutions bioclimatiques.
- > **Préserver les espaces naturels dans les centres urbains** en créant des espaces de nature en ville afin de renforcer la qualité de vie et la résilience climatique au sein de la communauté de communes.

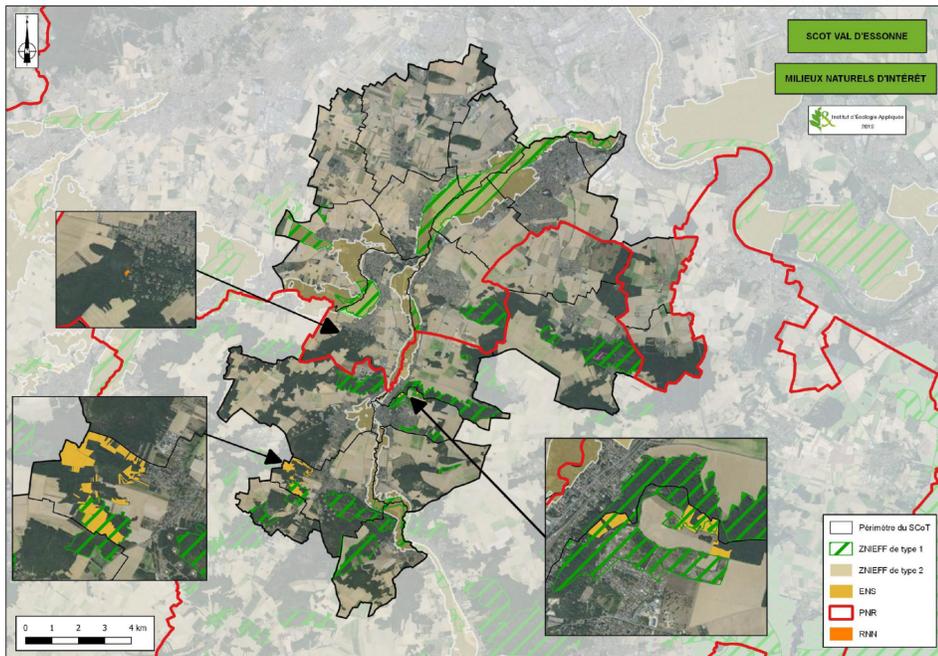
ACCÉLERER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- > **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** et promouvoir les énergies renouvelables en intégrant ces exigences par la réglementation dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).
- > **Favoriser l'autonomie énergétique et de construction durable**, en privilégiant les constructions bioclimatiques et l'optimisation de la consommation d'énergie.
- > **Organiser le territoire et les pratiques** en améliorant la gestion des déchets, en encourageant le tri et la promotion d'une économie circulaire, tout en réduisant les impacts environnementaux au quotidien et à l'horizon de demain.



Transition écologique

UNE BIODIVERSITÉ ET DES PAYSAGES REMARQUABLES



Le Val d'Essonne est reconnu pour la richesse et la diversité des espèces et des habitats qu'il abrite :

- ▶ 3 sites Natura 2000
- ▶ 3 arrêtés de Protection de Biotope
- ▶ La réserve naturelle nationale des sites géologiques
- ▶ 24 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- ▶ De nombreux Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux

Les 9 communes du sud de la CCVE sont intégrées dans le périmètre du **Parc Naturel Régional du Gâtinais Français** et le site de la moyenne vallée de l'Essonne est classé pour ses paysages pittoresques.

UNE TRAME VERTE ET BLEUE À PRÉSERVER

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux. L'**identification du réseau écologique** repose sur la cartographie des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des points de fragilité.

Un **schéma régional de cohérence écologique** (SRCE) a été approuvé par délibération du Conseil Régional le 26 septembre 2013. Il identifie les composantes de la trame verte et bleue, les enjeux ainsi que les outils adaptés pour **préserver et restaurer les continuités écologiques**.

QUALITÉ GLOBALE DE L'EAU ET RISQUE INONDATION

Les **masses d'eau souterraines** (nappes) présentent une qualité des eaux bonne à médiocre, en raison, notamment, du mauvais état chimique lié aux nitrates et aux pesticides. L'eau potable est de relative bonne qualité et des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été menés à Guigneville-sur-Essonnes, Vayres-sur-Essonnes la Ferté-Alais.

La **rivière Essonne et son principal affluent, la Juine**, se caractérisent par un débit soutenu toute l'année et une amplitude de variation saisonnière faible. Cette ressource en eau indispensable est aussi une menace car elle peut générer épisodiquement des inondations. Le **Plan de prévention des risques naturels prévisibles** d'inondation de la vallée de l'Essonne prescrit en juin 2012 définit les aléas et enjeux liés au risque inondation. La crue de 2016 a beaucoup marqué les habitants de la vallée.

UN STOCK DE CARBONE À PRÉSERVER

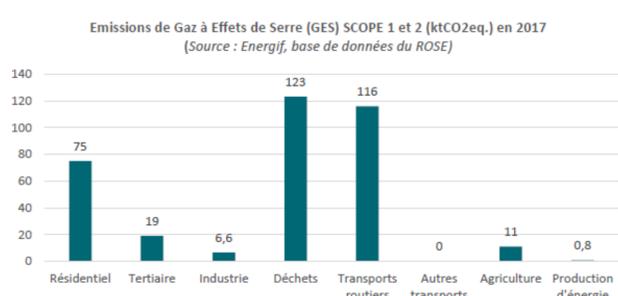
La séquestration du carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les sols, les forêts et dans les produits issus du bois.

Avec plus d'un quart de sa superficie occupée par des espaces boisés, les forêts constituent un important puits de carbone menacé par l'artificialisation des sols.



Transition écologique

DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE IMPORTANTES



Le Val d'Essonne émet 311 000 tonnes équivalent CO₂, soit environ **6,3 % des émissions du département et 1,6 % de celles de la Métropole Grand Paris**. Rapportées au nombre d'habitants et d'emplois, ces émissions correspondent à 4,4 tonnes équivalent CO₂ par personne (2,9 en Essonne, 1,9 en Ile-de-France). La répartition par secteur montre une part majoritaire des émissions dues à l'**incinération des déchets** (39,7 %) liées au Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand et d'Echarcon.

UNE QUALITÉ DE L'AIR JUGÉE SATISFAISANTE

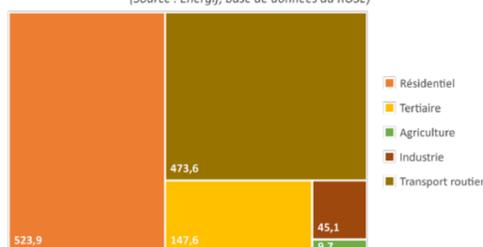
Répartition des émissions de polluants atmosphériques du territoire en 2017
(source AirParif 2020)

| SO ₂ | NO _x | COVNM | NH ₃ | PM ₁₀ | PM _{2,5} |
|-----------------|-----------------|-------|-----------------|------------------|-------------------|
| 1,0% | 40,1% | 40,7% | 3,9% | 8,6% | 5,6% |

En 2017, les **émissions de polluants atmosphériques** sont estimées à environ 1 741,5 tonnes, en baisse depuis 2005 (2 789 tonnes). Les **oxydes d'azote** (NO_x, 40,1%) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM, 40,7%) sont les principaux polluants.

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Consommations énergétiques finales du territoire par secteurs d'activités en 2017 (en GWh)
(Source : Energif, base de données du ROSE)



En 2017, les consommations d'énergie sur le territoire du Val d'Essonne se sont élevées à 1200 GWh, soit 16,1 MWh par habitant (14,7 MWh par habitant en Essonne). **Le résidentiel, le transport routier et le secteur tertiaire sont les plus gros consommateurs d'énergies.**

Les produits pétroliers (44%), le gaz naturel (25%), l'électricité (27,2%) et le bois (4,8%) sont les **sources d'énergie consommées**. La consommation a baissé de 4% entre 2005 et 2017.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET LE POTENTIEL D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

→ L'extraction pétrolière et la valorisation des déchets

La société **Vermillon Energy** dispose de 3 concessions pétrolières à Vert-le-Grand, Vert-le-Petit et Itteville, fin en 2023) pour une production de 865 140 MWh (74 402 tep brut de pétrole).

L'**incinération des déchets** par le Centre Intégré de Traitement de Déchets (CITD) fournit 252 800 MWh d'énergie (47,5% d'électricité, 47% de chaleur et 5,5% de vapeur) fournissant en électricité 54 000 foyers.

→ Le potentiel d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables est d'environ 253,5 GWh en 2017 et couvre **environ 17% des besoins énergétiques du territoire**. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques, le développement d'unités de méthanisation agricole et de bois-énergie constituent des pistes pour **diversifier et sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire**.

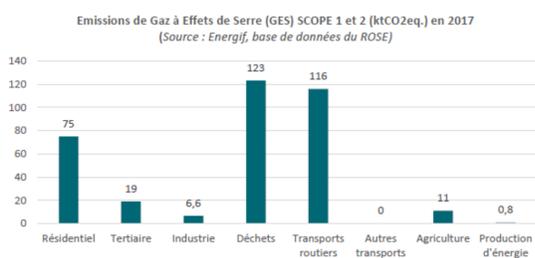
Sources :
VE2A - Diagnostic PCAET de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, Février 2021
Etude "Elaboration SCoT Communauté de Communes du Val d'Essonne" des cabinets VE2A/IEA/AID, Février 2021



Transports et déplacements

Le Val d'Essonne est attractif, du fait de son cadre de vie, ses équipements et ses liaisons internes garantissant un bon maillage global. Les entreprises se développent et les activités touristiques de sport / nature sont convoitées. Ainsi, la population a plus que doublé en 50 ans, avec une moyenne d'âge de plus en plus élevée. Les mobilités sont amenées à évoluer et doivent intégrer les enjeux liés aux transitions de demain.

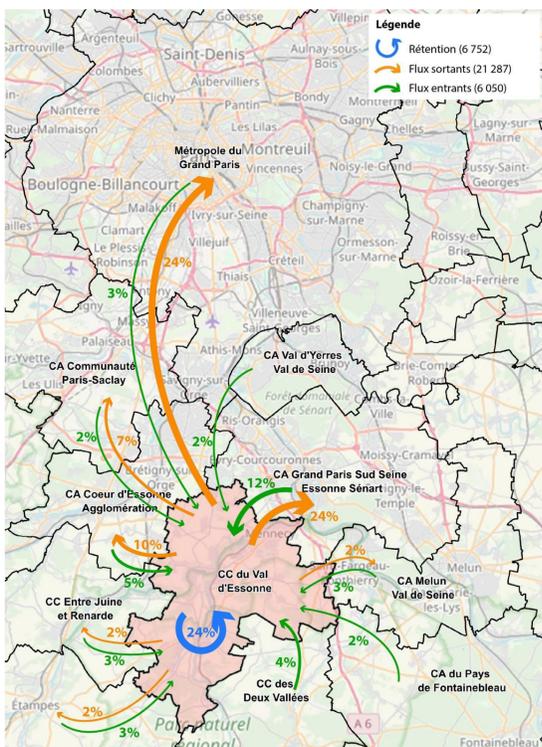
UN TRAFIC ROUTIER RESPONSABLE DE PLUS D'UN QUART DES ÉMISSIONS DE CO2



Les **transports routiers** (marchandises et passagers) représentent 28,5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, contre 39% en France.

Les **axes routiers** sont nombreux : Nationales 20, 104, Autoroute A6, Départementales 191, 948, 153, 145. Un projet de déviation de la RD 191 est en cours. De plus, les travaux du second tronçon de la **desserte du Val d'Essonne** vont être terminés en décembre 2021. Les tronçons suivants sont en cours d'études.

Une étude globale est également en cours concernant la desserte de la BA217.



DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL IMPORTANTS

La population du Val d'Essonne est **très motorisée** : 93,3% des ménages ont au moins une voiture. Or les trois quarts des actifs travaillent dans les territoires voisins et le cœur de la métropole, ce qui augmente les déplacements motorisés.

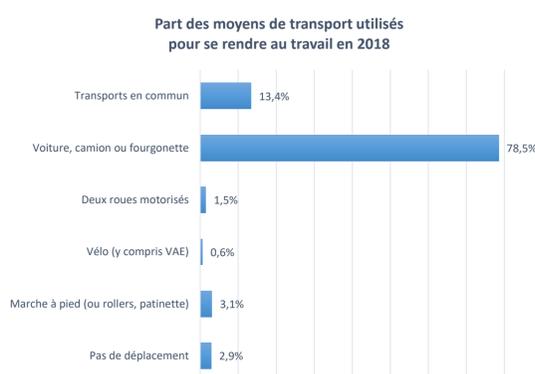
L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN A ÉTÉ RENFORCÉE

La fréquentation a augmenté de plus de 30% sur le réseau entre 2013 et 2015.

Le réseau de bus a été amélioré : **33 lignes de bus** sont gérées par 3 exploitants (Transdev, Kéolis, Les Cars Bleus) avec plus de **700 000 voyageurs par an**. À cela s'ajoutent les **21 lignes scolaires** et le transport à la demande (TAD), qui fonctionne 300 jours par an.

Le territoire dispose de **3 gares** desservies par le RER D sur son territoire, à Mennecy, Ballancourt-sur-Essonne et La Ferté Alais (liaisons bus vers les gares de Bouray et Marolles, pour le RER C).

Concernant le RER D, la SNCF a organisé une rupture de charge à Juvisy-sur-Orge dans le cadre du SA2019, ce qui oblige les voyageurs à prendre un autre RER pour se rendre plus rapidement à Paris.



Transports et déplacements

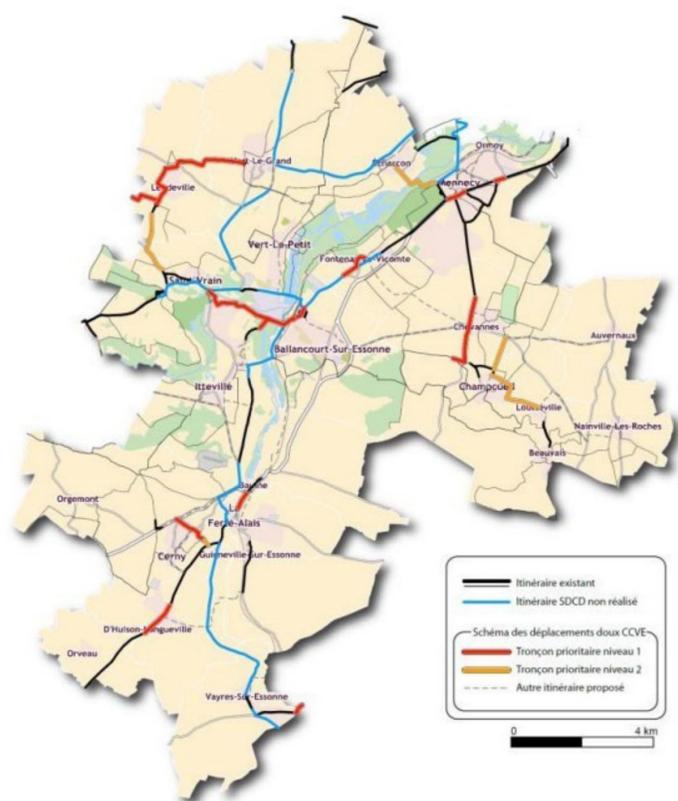
UN RÉSEAU DE COVOITURAGE EN CONSTRUCTION

Le **Rezopouce** compte 9 communes adhérentes (sur le territoire du PNR du Gâtinais Français) et 5 aires de covoiturage formalisées.

DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE VOITURE ÉLECTRIQUE

Le territoire compte **plusieurs sites de recharge électrique**.
82% de la population dispose d'une place de stationnement - ce qui est favorable à l'installation de bornes de recharge individuelles.

DES INFRASTRUCTURES POUR FAVORISER LA MARCHÉ ET LE VÉLO



Le maillage de **voies cyclables** est assez important mais dispersé : son développement se poursuit.

La CCVE compte 55,8 km de voiries cyclables dont **27 km de pistes cyclables**.

Le précédent SCoT prévoyait 85,5 km d'itinéraires cyclables.

La CCVE a lancé l'actualisation de son Schéma Directeur de déplacements doux datant de 2012, pour élaborer un nouveau **Schéma Directeur d'aménagements cyclables**, intégrant également l'offre de tourisme et de loisirs.

Le **Plan Vélo** départemental a été actualisé en décembre 2020, définissant les priorités d'interventions du Département jusqu'en 2027.

Sources :

- INSEE
- Institut Paris Région
- Etude "Elaboration du SCoT Communauté de Communes du Val d'Essonne" des cabinets VE2A/ IEA/ AID, Février 2021

